

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

COMMUNE DE GUITRES

Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public fluvial

Publié le	2 juin 2021
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	15 JOURS
Date limite de réception des propositions	Date : 16 juin 2021 Heure : 18 h 00
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public fluvial pour le stationnement d'engins nautiques non motorisés dans le cadre d'une activité de location.
Lieu	Commune : Guîtres Adresse : Le Port de Guîtres Références cadastrales : sans objet
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Loisirs nautiques
Caractéristiques de l'emplacement	En amont de la cale de Guîtres, en rive droite de la rivière Isle. Superficie d'environ 20 m ² . Pas d'alimentation en eau et en électricité.
Restrictions	Publicité interdite sur le DPF. Activité limitée au stationnement en journée (stationnement nocturne non autorisé).
Type d'autorisation délivrée	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) saisonnière.

Conditions financières	Occupation soumise à redevance domaniale. Le montant de la redevance d'occupation domaniale annuelle est calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par EPIDOR (guide tarifaire consultable sur le site internet : https://dpf-dordogne.fr/guide-tarifaire/)
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	21 juin 2021.
Durée de l'autorisation	L'autorisation sera délivrée pour une durée d'1 an renouvelable.
Dépôt de candidatures	Les dossiers de candidature seront transmis soit : <ul style="list-style-type: none"> • par voie postale et en accusé réception à : EPIDOR Service DPF Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle • par courriel en format dématérialisé à l'adresse suivante : dpf@eptb-dordogne.fr. Si les fichiers sont volumineux, le dépôt de candidature se fera via une plate-forme de téléchargement gratuite du choix du candidat.
Service à contacter pour renseignements	EPIDOR Service DPF Madame Mahault CLERJOUX : 05-57-25-13-13 / 06-45-16-01-77